



RESOLUTIONS - RESOLUCIÓNES - RÉSOLUTIONS - RESOLUÇÕES

UNE SEULE RÉOLUTION PAR FEUILLE ! | SOLO UNA RESOLUCIÓN POR HOJA ! UNE SEULE RÉOLUTION PAR FEUILLE ! | APENAS UMA RESOLUÇÃO POR FOLHA !

Faire progresser la justice climatique en Afrique

TITLE/TITULO/TITRE/TÍTULO :

ORGANISATION/ ORGANIZACI6N/ ORGANISATION/ORGANIZAÇ6O :

Jeunesse Ittihadiya

COUNTRY/ PAIS/ PAYS/PAÍS :

Maroc

- 1 Réaffirmant son engagement inébranlable en faveur de la justice climatique, de l'équité intergénérationnelle et du droit à un environnement sain,
2 un environnement propre et durable, comme le reconnaissent la résolution A/RES/76/300 de l'Assemblée générale des Nations unies et l'accord de l'Union européenne sur la
3 protection de l'environnement.
4 ancrée dans l'Accord de Paris (2015) ;
5 Compte tenu des résultats de la 29e conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP29) qui s'est tenue en
6 Bakou (Azerbaïdjan) en 2024, qui, tout en maintenant le consensus mondial sur 1,5°C, n'a pas réussi à atteindre les objectifs fixés.
7 des progrès significatifs dans plusieurs domaines clés, notamment :
8 • l'opérationnalisation et le financement adéquat du Fonds des pertes et dommages,
9 • la participation effective des pays et des jeunes d'Afrique à la gouvernance mondiale en matière de climat,
10 • et le transfert équitable et rapide des technologies vertes vers les régions vulnérables ;
11
12 Reconnaisant que les pays africains contribuent pour moins de 4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais qu'ils représentent une part importante des émissions de
13 gaz à effet de serre dans le monde.
14 une part disproportionnée des conséquences, comme exemple :
15 • des sécheresses prolongées au Sahel,
16 • des inondations destructrices au Soudan, au Kenya et au Nigeria,
17 • cyclones meurtriers en Afrique australe,
18 • la perte massive de biodiversité, l'insécurité alimentaire et l'augmentation des déplacements liés au climat ;
19 Reconnaisant les efforts ambitieux déployés par plusieurs États africains - souvent avec des ressources limitées - pour mettre en place des systèmes de gestion de l'information
20 et de la communication.
21 les énergies renouvelables, l'agriculture résiliente au changement climatique et la diplomatie environnementale régionale ;
22 Soulignant que les jeunes Africains sont non seulement parmi les plus touchés par la crise climatique mais aussi parmi les plus
23 innovants dans la conception de solutions locales, inclusives et durables, bien qu'elle soit largement exclue de l'économie mondiale.
24 le financement, la prise de décision et l'accès à la technologie ;
25 Par conséquent, nous décidons :
26 1. exprimer sa préoccupation quant aux résultats limités de la COP29, en particulier en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique
27 l'opérationnalisation du mécanisme des pertes et dommages et la garantie d'une participation équitable des Africains dans le processus d'élaboration des politiques
28 de l'UE.
29 les processus décisionnels de la CCNUCC ;
30 2. appeler à une réforme structurelle de la gouvernance mondiale du climat, basée sur :
31 • une représentation équitable du Sud dans les instances internationales,
32 • une plus grande transparence dans l'attribution des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique,
33 • et la réorientation des investissements vers des actions climatiques décentralisées et menées par les communautés ;
34 3. affirmer que la justice climatique doit aller de pair avec la responsabilité historique, l'annulation de la dette et le respect des droits de l'homme.
l'accès équitable aux ressources vertes, en rejetant les cadres d'aide conditionnelle qui perpétuent les pratiques néocoloniales.
ou d'entraver la souveraineté de l'Afrique ;
4. soutenir le transfert de technologies et le renforcement des capacités des pays africains par le biais d'échanges Sud-Sud et Sud-Sud.

VEUILLEZ NOTER QUE LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RÉOLUTIONS AU SECRÉTARIAT DE L'IUSY EST FIXÉE AU 14 AVRIL À 23H59.

CET. LES RÉOLUTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES council@iusy.org

35
36
37

les partenariats multilatéraux, en mettant l'accent :

- les infrastructures solaires et éoliennes,
- la gestion durable de l'eau et des terres,

38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52

- une formation à l'éco-innovation accessible aux jeunes et aux communautés locales ;
5. saluer les États et régions d'Afrique qui ont pris l'initiative en matière d'énergies renouvelables transition et la coopération environnementale, et encourager la poursuite des investissements dans les projets communautaires des initiatives de résilience ;
6. lancer une initiative de l'IUSY intitulée "Youth for Climate Justice - Africa" (Jeunes pour la justice climatique - Afrique), visant à :
- construire un réseau panafricain de mouvements de jeunes axés sur le climat,
 - soutenir l'entrepreneuriat vert mené par les jeunes et les projets climatiques de base,
 - amplifier les voix des jeunes dans le plaidoyer international en amont de la COP30 et au-delà ;
7. demander aux organisations membres de l'UIJS d'exiger de leurs gouvernements nationaux :
- des contributions accrues aux mécanismes internationaux de financement de la lutte contre le changement climatique,
 - le soutien à un cadre fiscal mondial sur les industries polluantes,
 - et des garanties de participation significative des jeunes à la politique climatique nationale ;
8. réaffirmer que la justice climatique est indissociable des luttes plus larges pour la justice économique et sociale, et demandent que la politique environnementale soit alignée sur l'équité, la paix, la justice entre les hommes et les femmes, l'alimentation et la santé. la souveraineté énergétique sur le continent africain et dans le monde.